

ment n'a pas offert un contingent de troupes canadiennes, aux autorités impériales. Le département de la Milice a dûment transmis aux autorités impériales les offres individuelles faites, et la réponse du bureau de la guerre telle que publiée dans le "Globe" de samedi fait connaître l'attitude prise par le bureau de la Guerre à l'égard de ces offres. Quant à la question de fournir un contingent de troupes canadiennes aux frais du Canada, le gouvernement ne l'a pas discutée, pour les raisons que je viens de donner—raisons qui, je crois, seront aisément comprises par tous ceux qui comprennent la loi constitutionnelle relative à ce sujet. L'exposé fait par la "Military Gazette", et publié, ce matin, est une pure invention. Loin même de contenir une simple parcelle de vérité, tout ce qui est dit dans cet exposé est entièrement imaginaire.

Puis, M. Tarte, à Saint-Vincent de Paul, s'est exprimé comme suit :

Mais dans l'arrêté du conseil que j'ai maintenant dans ma main, et qui sera publié l'un de ces jours, il est dit que ce qui vient d'être fait par le gouvernement ne sera pas considéré à l'avenir comme un précédent. Ce à quoi j'ai fait objection—je le répète encore, et je ne saurais le répéter trop souvent—c'est la création d'un précédent qui permettrait, demain, ou dans un an ou deux, au secrétaire des colonies de nous envoyer un nouveau message nous disant : "Je voudrais avoir quelques troupes canadiennes."

Je ne désire pas que le gouvernement canadien acquiesce de nouveau à cette demande dans une autre occasion.

Ainsi, nous venons de voir que le premier ministre a déclaré, le 3 octobre, que la guerre du Transvaal n'était pas un conflit dans lequel le Canada pouvait se considérer comme intéressé, mais que le Canada pourrait se considérer comme intéressé s'il était, par exemple, en guerre avec un pays comme l'Espagne—avant que celle-ci eût perdu sa marine—mais qu'il n'a rien à redouter de la république sud-africaine parce qu'elle n'a pas de marine, et qu'il n'y a, par conséquent, rien qui nous oblige à nous engager dans la présente guerre. Telle était la manière de voir du premier ministre au commencement des hostilités entre l'Angleterre et le Transvaal. Le gouvernement donne aussi une autre raison pour justifier son inaction. Il dit : "Nous n'étions pas entièrement sûrs que l'opinion publique fût alors favorable à une intervention. Nous avons attendu que l'opinion publique se manifestât en faveur de l'envoi de contingents avant d'agir". Tel est le plaidoyer fait par le premier ministre pour sa défense dans un discours qu'il a prononcé hors du parlement, il n'y a pas encore longtemps. Il a dit : "Nous avons attendu jusqu'à ce que nous ayons pu découvrir quel parti prenait l'opinion publique, et nous n'aurions pas été justifiables si nous avions pris l'initiative avant de connaître parfaite-

Hon. M. FERGUSON.

ment cette opinion publique." Tous les membres du gouvernement ont adopté ce plaidoyer ; mais si le premier ministre et quelques-uns de ses collègues ne s'étaient pas prononcés dans un sens entièrement opposé à l'envoi d'un contingent au Transvaal et s'ils ne s'étaient pas, au début, efforcés de diriger l'opinion publique dans ce sens opposé, la prétention du gouvernement, qu'il attendait la manifestation de l'opinion publique avant d'agir" n'a aucune valeur. L'attitude prise par le premier ministre du Canada me rappelle quelque peu un certain orateur de l'ouest qui, tâchant de se faire élire, faisait devant les électeurs des discours sur les diverses questions alors débattues, et sa conclusion invariable était celle-ci : Telles sont mes opinions que je suis prêt à défendre énergiquement dans toutes les occasions. Elles me sont très-chères ; mais si vous ne les approuvez pas, je suis prêt à les modifier en tout temps et à en adopter d'autres que vous préférez." Telle est l'attitude prise par le premier ministre et quelques-uns de ses collègues relativement à l'envoi de troupes dans le Sud-Africain.

Un autre ministre, comme je l'ai dit déjà, manifestait plus ouvertement encore ses objections à l'envoi de contingents dans l'Afrique du Sud. Je veux parler du commissaire des Travaux publics. Je n'ai pas l'intention de faire une revue des différents discours et écrits de cet honorable monsieur, du moins pour le présent. Je ne parlerai que du discours dont j'ai déjà cité un extrait. Les honorables membres de cette Chambre ont pu lire déjà ces différents discours et tirer leur conclusion. Quant à celui que j'ai déjà cité, on n'en a pas, mon plus, sans doute, oublié les circonstances, que je rappellerai. Après avoir adopté une ligne de conduite entièrement opposée à celle que j'ai tenue d'abord—changement de ligne de conduite auquel quelques-uns des ministres ont consenti avec une très mauvaise grâce—le ministre des Travaux publics s'est rendu à St-Vincent de Paul où il a prononcé un discours. Dans le cours de ses remarques, il a prétendu tenir dans sa main un document que, en sa qualité de membre du Conseil privé, il n'avait pas le droit de publier, ou de sortir des archives du bureau du Conseil privé. Il l'exposa devant l'assemblée en disant : "Il est vrai que le gouvernement a consenti à l'envoi d'un contingent ; mais il a pris soigneusement ses précautions afin que